

Planète'ERE

**Organisation internationale pour le développement
l'éducation relative à l'environnement
vers le développement durable**

**Fondée le 16 avril 2004, au
Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris**

Cahier de la Gouvernance

Document adopté par les membres du
CA de Planète'ERE réunis les 12 et 13 juin 2006,
à l'Agence universitaire de la Francophonie à Paris

Sommaire :

1. Historique de la fondation de Planèt'ERE
2. Mission et objectifs
3. Structure de l'organisation
 - Assemblée générale
 - Conseil d'administration
 - Bureau exécutif
 - Siège social
4. Les régions de Planèt'ERE
5. Les catégories de membres
6. Les droits et obligations des membres
7. Le barème des cotisations
8. Modalités de paiement de la cotisation
9. Pour devenir membre de Planèt'ERE
10. Organigramme

Annexe

- Bulletin d'adhésion

1. Historique de la fondation de l'OI Planèt'ERE

L'éducation relative à l'environnement est apparue sur la scène des grandes institutions internationales lors de la conférence de Stockholm en 1972 et a réellement pris de l'importance à partir de la publication du rapport de la Commission Brundtland sur le développement durable " Notre avenir à tous", publié en 1987.

Le mouvement Planèt'ERE, propre à la Francophonie a pris naissance au Canada, et plus précisément au Québec qui a organisé le premier forum Planèt'ERE (novembre 1997) rassemblant à Montréal plus de 700 délégué(e)s de 34 pays francophones. Quatre ans plus tard (novembre 2001), le Collectif français pour l'éducation à l'environnement (CFEE), crée au lendemain du forum Planèt'ERE 1, réunissait en France 1500 participant(e)s de 42 pays au forum Planèt'ERE 2.

C'est le 24 novembre 2001 à Paris que les coordonnateurs nationaux en ERE des pays ayant le Français en partage ont adopté la résolution de créer une organisation francophone dédiée au développement de l'éducation relative à l'environnement. Née au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris le 16 avril 2004, cette organisation a son siège social à Montréal au Québec, berceau du mouvement Planèt'ERE.

Après l'Amérique du Nord et l'Europe, ce fut au tour de l'Afrique d'organiser au Burkina Faso le forum Planèt'ERE sous l'égide de la Fondation Nature et Vie (FNV). Ce forum connu également un grand succès grâce au dynamisme de la Fondation Nature et Vie et à la forte mobilisation des actrices et des acteurs en éducation à l'environnement. Planèt'ERE 3 rassemblait 2421 participant(e)s venus de 43 pays et aboutit à la Déclaration « Benkadi » de Ouagadougou. Ce fut également le lieu de la première Assemblée générale de Planèt'ERE.

Planèt'ERE 1, Planèt'ERE 2 et Planèt'ERE 3 ont permis aux actrices et acteurs de l'ERE dans la perspective du développement durable de s'ouvrir au monde entier et de mener des actions de concertation, de collaboration et de solidarité avec les différents types de partenaires étatiques, de la société civile des organisations nationales et internationales.

2. Mission et objectifs

L'OING Planèt'ERE a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider à développer l'éducation relative à l'environnement vers le développement durable, afin que celle-ci serve de moteur à l'amélioration de la qualité de vie de tous les êtres humains qui peuplent la planète.

Pour accomplir cette mission, Planèt'ERE

- (a) Mobilise ses membres, composantes et partenaires pour forger des alliances en faveur de l'éducation relative à l'environnement;
- (b) Encourage la recherche en éducation relative à l'environnement et diffuse des informations sur cette recherche;
- (c) Sert de lieu d'échanges pour discuter des questions d'éducation relative à l'environnement dans leurs dimensions pédagogiques, juridiques, économiques, culturelles, sociales et politiques, aux niveaux international, régional, national et local;
- (d) Met sur pied des systèmes d'information pour apporter un soutien à ses membres et à ses composantes;
- (e) Intervient auprès des gouvernements et des organismes internationaux afin de faire adopter des politiques internationales et nationales en matière d'éducation relative à l'environnement;

f) Tient tous les quatre ans en Français le Forum Planèt'ERE au bénéfice de toutes les éducatrices et tous les éducateurs à l'environnement et leurs partenaires;

g) Prend toute autre mesure appropriée susceptible de développer l'éducation relative à l'environnement;

h) Applique les dispositions des statuts et règlements qui régissent l'organisation internationale Planèt'ERE

3. Structure de l'organisme

Assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'OI. Elle est constituée de tous les membres en règle et se tient dans le cadre du Forum Planèt'ERE qui a lieu tous les quatre ans. Ses fonctions sont énoncées à l'article 20 des Statuts de l'organisme. Elle élit notamment les 26 membres qui composent le Conseil d'administration.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Président(e)
Secrétaire général(e)
Trésorier(e)
Chargé(e) des communications
Conseiller(e)s régionaux (22)

Les fonctions du Conseil sont décrites dans les statuts et règlements de l'organisation.

Bureau exécutif

Le bureau exécutif est formé des 4 membres suivants, issus du CA :

Président(e)
Secrétaire général(e)
Trésorier(e)
Chargé(e) des Communications

Le Bureau exécutif agit au nom du Conseil, et sous son autorité, entre les Assemblées générales

Siège social Direction générale

L'assemblée générale du 26 juillet 2005 a confirmé Montréal comme ville Hôte du siège social de l'OI Planèt'ERE. Les bureaux provisoires sont situés au Collège de Rosemont et le secrétariat général est actuellement géré par le secrétaire général de l'OI Planèt'ERE

L'adresse du siège social est :

Secrétariat général Planèt'ERE
6400, 16^e avenue
Montréal (Québec) Canada
H1X 2S9

4. Les régions de Planet'ERE

Sur le plan territorial Planet'ERE se compose de 11 régions, conformément à l'Organisation Internationale de la Francophonie

Afrique du Nord et Moyen-Orient (7)

Algérie, Égypte, Liban, Syrie, Maroc, Mauritanie, Tunisie

Afrique centrale (10)

Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Congo RD, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad

Océan indien (5)

Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, Seychelles

Afrique de l'Ouest (10)

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Amérique du Nord (3)

Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec

Caraïbes (3)

Dominique, Haïti, Sainte-Lucie

Amérique Centrale et Latine (2)

Chili, Colombie

Asie Pacifique (4)

Cambodge, Laos, Vanuatu, Vietnam

Europe occidentale (12)

Allemagne, Belgique, Chypre, Communauté française de Belgique, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Monaco, Pologne, Portugal, Suisse

Europe Centrale (3)

Albanie, Macédoine, Moldavie

Europe orientale (4)

Bulgarie, République tchèque, Roumanie, Russie

5. Les catégories de membres

Les membres de l'OI Planèt'ERE appartiennent aux quatre catégories suivantes

Catégorie A

Toute organisation non gouvernementale ou association infranationale (oeuvrant à l'échelle d'une localité ou d'un territoire limité), nationale (oeuvrant à l'échelle d'un territoire étendu ou à la grandeur d'un pays) ou internationale (dont les actions s'étendent à au moins deux pays) oeuvrant en éducation relative à l'environnement qui répond aux critères suivants :

- Être une entité à but non lucratif conforme à la législation de l'État où elle a son siège;
- Être dotée d'un conseil d'administration autonome et indépendant, si l'organisation bénéficie d'un appui financier du gouvernement celui-ci ne doit pas dénoter en soi, une absence d'indépendance;
- Avoir une structure juridique qui prévoit l'élection ou la nomination périodique de ses dirigeants.

Catégorie B

Toute institution publique ou privée du milieu de l'éducation, de l'environnement, de la recherche ou de la culture, dûment reconnue et organisée au sein de l'État dotée d'une administration et d'une direction autonomes.

Catégorie C

Toute entreprise, publique ou privée dont les objets n'entrent pas en contradiction avec la mission et les objectifs de Planèt'ERE

Catégorie D : Membre honorifique

Les membres honorifiques appartiennent à la catégorie D. Il s'agit d'organisations ayant contribué de manière particulièrement significative à la réussite du forum Planèt'ERE. Ces membres sont nommés lors d'une cérémonie officielle à l'Assemblée générale du forum Planèt'ERE

6. Les droits et obligations des membres

(a) Les membres ont le droit, entre autres :

- (i) de participer à l'Assemblée générale ;
- (ii) de participer de façon appropriée aux Comités nationaux et régionaux ou aux Forums régionaux de membres;
- (iii) d'exprimer leur opinion sur les candidatures de nouveaux membres;
- (iv) de recevoir des informations régulières sur le budget et les activités de Planèt'ERE;
- (v) de présenter leurs vues aux composantes de Planèt'ERE; et
- (vi) de recevoir des copies électroniques des publications et des procès-verbaux des réunions officielles de Planèt'ERE, à l'exception de celles tenues à huis clos. Exceptionnellement des versions écrites pourraient être disponibles sur demande.

(b) Les membres ont également le droit :

- (i) d'élire des représentants qui forment le CA
- (ii) de soumettre à l'Assemblée générale des motions; et
- (iii) de voter lors de l'Assemblée générale

(c) Tous les membres ont l'obligation entre autres :

- (i) d'appuyer et faciliter l'atteinte des objectifs, la réalisation des activités et la conduite des activités de Planèt'ERE;
- (ii) de fournir à Planèt'ERE sur demande, les informations existantes sur les activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de Planèt'ERE;
- (iv) de payer leur cotisation conformément au Règlement; et
- (v) de fournir à Planèt'ERE toute information requise pour le calcul de leur cotisation.

7. Le barème des cotisations annuelles

Pour les membres de la catégorie A (ONG et Associations), le barème est établi en fonction de la grandeur du territoire sur lequel opère l'organisme.

Pour les membres des catégories B (institutions d'enseignement ou de recherche, musées et maisons de la culture) et C (entreprises privées et publiques) c'est le statut du pays qui détermine le montant de la cotisation (pays appartenant à l'OCDE ou pays en développement ou en transfert).

Pour tous les membres, la cotisation est évaluée en euros, mais devra être acquittée par virement bancaire dans la monnaie du pays.

Le tableau suivant précise les montants des cotisations des différentes catégories :

Catégorie de membres	Cotisation en Euros	
<u>Catégorie A</u>		
ONG et Associations non gouvernementales		
	Pays de l'OCDE	Autres
Infranationaux	100	50
Nationaux	150	75
Internationaux	200	100

<u>Catégorie B</u>	
Institutions d'enseignement - Musées et maisons de la culture	
Pays en développement ou Pays en transfert	100
Pays membres de l'OCDE	200
<u>Catégorie C</u>	
Entreprises publiques ou privées répondant aux critères décrits	
Pays en développement ou Pays en transfert	100
Pays membres de l'OCDE	200

Les membres de la catégorie D ne paient pas de cotisation mais sont invités à faire des dons en argent à l'OI Planèt'ERE.

8. Modalités de paiement et période de validité de la cotisation

Le paiement de la cotisation doit être fait par virement électronique en dollars canadiens ou en euros en fournissant à la banque de l'adhérent les informations qui apparaissent en annexe, selon qu'il s'agit d'adhérents canadiens ou d'adhérents d'un autre pays.

Le bulletin d'adhésion, la preuve du statut qui permet de confirmer la catégorie de l'adhérent et l'original du reçu bancaire attestant le paiement de la cotisation; doivent parvenir à :

Secrétariat général Planèt'ERE
6400, 16^e avenue - Montréal (Québec) Canada - H1X 2S9

9. Pour devenir membre de Planèt'ERE

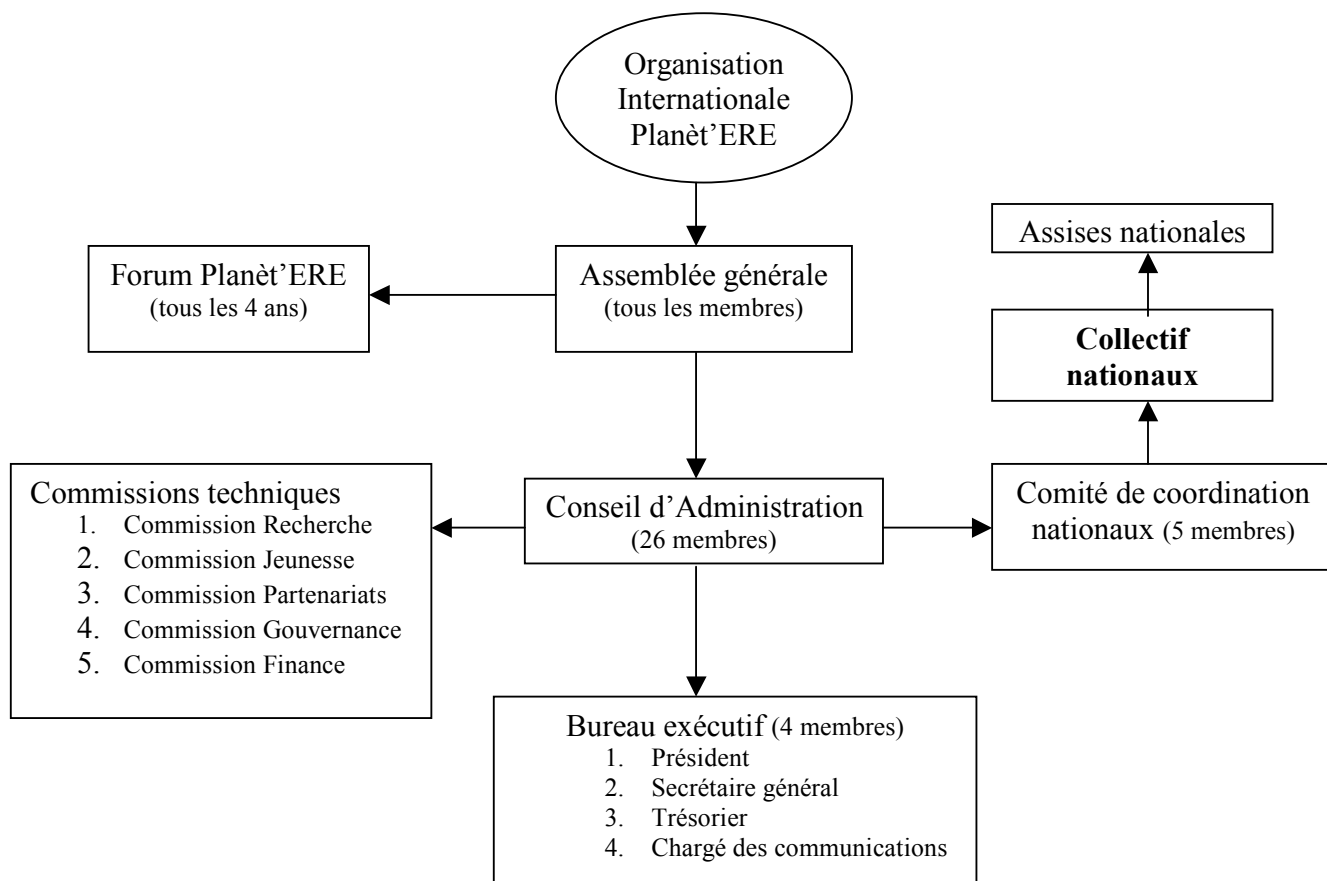
Pour adhérer à l'OI Planèt'ERE toute organisation devra :

- Remplir le bulletin d'adhésion qui se trouve en annexe;
- Fournir une preuve du statut qui permet de confirmer sa catégorie;
- Fournir l'original du reçu bancaire attestant le paiement de la cotisation;
- Faire parvenir les trois documents à l'adresse suivante :

Secrétariat général Planèt'ERE
6400, 16^e avenue - Montréal (Québec) Canada - H1X 2S9

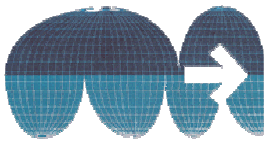
10. Organigramme de l'OI Planèt'ERE

Organigramme de l'OI Planèt'ERE



ANNEXE

Bulletin d'adhésion



OI Planète'ERE
Bulletin d'adhésion

IDENTIFICATION

Nom de l'organisme :

Personne en autorité (président, directeur, coordonnateur.) :

Adresse complète Pays : Ville ou localité :

Rue : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Adresse électronique : Site web :

COTISATION (en euros) : (entourer la catégorie convenable

MEMBRE DE CATÉGORIE A (ONG, Associations)

	Pays de l'OCDE	Pays en transfert ou en développement
International	200	100
National	150	75
Infranational	100	50

MEMBRE DE CATÉGORIE B (Institutions d'enseignement, musées, maisons de la culture)

Pays de l'OCDE	200
Pays en développement ou en transfert	100

MEMBRE DE CATÉGORIE C (Entreprises publiques ou privées)

Pays de l'OCDE	200
Pays en développement ou en transfert	100

Le paiement de la cotisation doit être fait par virement électronique en dollars canadiens ou en euros en fournissant à la banque de l'adhérent les informations qui apparaissent en annexe, selon qu'il s'agit d'adhérents canadiens ou d'adhérents d'un autre pays.

Le bulletin d'adhésion, la preuve du statut qui permet de confirmer la catégorie de l'adhérent et l'original du reçu bancaire attestant le paiement de la cotisation; doivent parvenir à

Secrétariat général Planète'ERE
6400, 16e avenue - Montréal (Québec) Canada - H1X 2S9

LES MEMBRES DE PAYS
QUI N'ONT PAS DE CORRESPONDANT DESJARDINS

VIREMENT ÉLECTRONIQUE DE FONDS EN EUROS

PAYER À NATEXIS BANQUES
POPULAIRES,PARIS,FRANCE

S.W.I.F.T. : CCBPFRPPPAR

EN FAVEUR DE: CAISSE CENTRALE
DESJARDINS,MONTRÉAL,CANADA

POUR CRÉDITER: LA CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE
DESJARDINS
155 BOUL.CHAREST EST,BUREAU 500
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3G6 CANADA

NUMÉRO DE LA SUCCURSALE: 0815-92276

NUMÉRO DE COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE: 564177

NOM DU BÉNÉFICIAIRE : PLANÈT'ÈRE

POUR LE MONTANT DE : _____ EUROS

PERSONNE CONTACT À LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Alain Leblond
alain.leblond@desjardins.com
Tél. : 418 647 1527 ou 1 877 647 1527
Fax : 418 647 2051

POUR LES MEMBRES CANADIENS
VIREMENT ÉLECTRONIQUE DE FONDS EN DOLLARS CANADIENS

PAYER À CAISSE CENTRALE
DESJARDINS, MONTREAL, CANADA

S.W.I.F.T. : CCDQCAMM

FEDWIRE (ABA) 05561688

EN FAVEUR DE CAISSE CENTRALE
DESJARDINS, MONTREAL, CANADA

POUR CRÉDITER: CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE
DESJARDINS
155 BOUL. CHAREST EST, BUREAU 500
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3G6 CANADA

NUMÉRO DE LA SUCCURSALE: 0815-92276

NUMÉRO DE COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE: 564177

NOM DU BÉNÉFICIAIRE : PLANÈT'ÈRE

POUR LE MONTANT DE : _____ \$ CAD

PERSONNE CONTACT À LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Alain Leblond
alain.leblond@desjardins.com
Tél. : 418 647 1527 ou 1 877 647 1527
Fax : 418 647 2051